

**NOTE D'ORIENTATION**  
**COURS DE RECUPERATION ET COURS DE RATTRAPAGE SCOLAIRE<sup>1</sup>**

*Y a-t-il une différence entre les cours de récupération et les cours de rattrapage ?*

Oui. Les cours de récupération sont sous le leadership de Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST) et gérés par le Programme National de l'Enseignement Primaire (PNEP, 2011, dernière version en date d'octobre 2015) alors que les cours de rattrapage sont gérés par le Ministère des Affaires Sociales avec le Programme National de Rattrapage Scolaire (PNRS) (voir page 59 du document contextualisé des standards minimum de l'INEE ici joint)



inee\_ms\_contextualiz  
ed\_drc\_north\_kivu\_fre

Tandis que les cours de récupération concernent les enfants scolarisés en rupture scolaire avec pour objectif de les remettre à niveau et les faire retourner dès que possible en classe, le programme d'éducation accélérée à savoir le « Programme de Rattrapage Scolaire du niveau primaire » cible les enfants sur-âgés de 9 à 14 ans n'ayant pas accédé à l'enseignement formel à l'âge d'inscription (6-7ans) et/ou déscolarisés d'acquérir des compétences et aptitudes du niveau primaire pouvant leur permettre d'accéder au niveau secondaire de l'enseignement formel ou d'embrasser l'apprentissage professionnel.

Ce programme de 3 ans préparant les enfants au test national de fin d'études primaires TENAFEP en sigle est adapté au programme national de l'enseignement primaire (PNEP) et répond à une approche condensée regroupant ainsi les trois niveaux (élémentaire, moyen, terminal) de l'enseignement primaire national. A la page 60 du même document, il y a une adresse qui donne plus de précisions faisant le lien entre les cours de rattrapage et les enfants en dehors du système scolaire.

6. Dispenser l'éducation non-formelle c'est une réponse à un besoin spécifique d'éducation pour une catégorie de personnes, n'ayant pas bénéficié de l'enseignement du cycle normal pré-établi par le Gouvernement. L'éducation non-formelle est actuellement l'attribution du Ministère des Affaires Sociales (MAS). Elle couvre **le rattrapage scolaire**, l'alphabétisation des jeunes et des adultes, l'apprentissage professionnel et l'éducation permanente des adultes. Aux termes de l'Ordonnance n° 20/017 du 20 mars 2020 fixant les attributions des Ministères, l'Éducation non-formelle est une matière dont l'organisation incombe au Ministère des Affaires Sociales en collaboration avec les différents Ministères mentionnés ci-dessus.

---

<sup>1</sup> Source Min ESPT et Min ASAH

Ainsi **le rattrapage scolaire** est le programme actuel de la RD Congo qui réfère au PEA mais avec quelques différences sur la tranche d'âge. Ce programme de rattrapage couvre les enfants de 9 à 14 ans. Il s'adresse aux enfants qui ont quitté l'école plus d'une année ou définitivement.

La RDC n'a pas encore un programme de **la récupération scolaire** (assimilé au programme de catch up). Les organisations développent quelques programmes isolés de catch up utilisé dans le contexte d'urgence ou encore en faveur des enfants ayant raté **quelques mois** de cours à la suite d'une crise mais avec ce programme, ils peuvent récupérer, terminer l'année scolaire.

*Y a-t-il un programme d'éducation accélérée pour les enfants 10-18 ans qui ne sont jamais allé à l'école ou qui ont manqué plusieurs années de l'école ?*

- i. Oui, il y a le programme de rattrapage scolaire qui est utilisé pour les enfants de 9 à 14 ans. Après 14 ans, la RDC a d'autres alternatives d'apprentissage.
- ii. Au Ministère des Affaires Sociales, il existe aussi un **programme d'alphabétisation scolarisante** qui est peu développé avec pour objectif de permettre aux enfants n'ayant pas accédé à l'enseignement formel à l'âge d'inscription (15-25 ans) et/ou déscolarisés d'acquérir des compétences et aptitudes du niveau primaire pouvant leur permettre d'embrasser l'apprentissage professionnel des métiers. Ce programme de 3 ans préparant les enfants au certificat d'alphabétisation.

Une autre différence à noter est que le programme de récupération scolaire est un programme totalement d'urgence alors que le programme de rattrapage scolaire est à cheval entre la situation d'urgence et la situation de développement. En RDC, il est d'abord issu d'un problème structure puis de l'urgence avec la durée trop grande des urgences complexes dans le pays.

#### **En conclusion :**

- 1- Les cours de rattrapage scolaire sont ceux organisés par le Ministère des Affaires Sociales. Ils consistent à donner une seconde chance aux enfants un peu plus âgés de terminer le cycle primaire pour soit être reversés dans le cycle normal (Ecole secondaire) et poursuivre leurs études ou soit être conduits vers le métier.
- 2- Les cours de récupération permettent aux enfants du système formel (EPST) d'étudier les matières essentielles dont ils n'ont pas bénéficié du fait de l'interruption scolaire due à la situation d'urgence ou de compléter le nombre de jours des cours tel que prescrit par la loi cadre de l'enseignement national, 180 jours minimum.

Le Cluster soutient le Secteur de l'éducation dans l'élaboration de la stratégie nationale de l'éducation en urgence qui adressera toutes ces préoccupations.